

Ces pensions qui ont été augmentées en janvier feront l'objet, en janvier de l'année prochaine, d'une autre augmentation basée sur la fluctuation du coût de la vie jusqu'au 30 septembre 1974. La même augmentation procen-tuelle sera accordée à ceux qui prennent leur retraite cette année et qui auront droit à l'indexation pour la première fois le 1<sup>er</sup> janvier prochain, tandis que ceux qui ont pris leur retraite les années précédentes et qui seront admissibles pour la première fois en janvier prochain, recevront des relèvements proportionnels à la hausse de l'indice du coût de la vie depuis l'année où ils ont cessé de travailler. La même règle s'applique évidemment aux augmentations prévues dans le cas des pensions aux veuves et aux enfants d'anciens employés et de membres d'autres groupes, de même qu'aux députés et aux juges, à leurs veuves et à leurs enfants.

LES CÉRÉALES—DEMANDE D'EXEMPTION DES  
AGRICULTEURS DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES EN RAISON  
DES DIFFICULTÉS DE TRANSPORT

**M. Don Mazankowski (Vegreville):** Monsieur l'Orateur, j'ai soulevé le 22 avril à l'intention du ministre responsable de la Commission canadienne du blé certaines questions à propos des graves accusations lancées contre le système des transports du Canada par le président de la Commission canadienne du blé, M. Vogel, à la Conférence nationale sur les transports tenue à Ottawa le 10 avril. Je fais particulièrement allusion à la section de la déclaration du président où il soutient que les agriculteurs de l'Ouest canadien, par l'entremise de la Commission, feront face à des frais exorbitants entraînés par une rupture de contrat de la part de la Commission canadienne du blé qui n'a pas réussi à satisfaire à ses engagements commerciaux en raison d'un approvisionnement insuffisant en céréales aux terminus d'exportation.

Je désire savoir s'il s'agit d'un jugement précis de la situation et si le ministre pense qu'il faille demander aux agriculteurs de payer les frais supplémentaires causés par l'incapacité du Canada à s'acquitter de ses responsabilités en matière de transports. De plus, il est juste de dire que, puisque le ministre des Transports (M. Marchand) a admis que le gouvernement n'était pas parvenu à mettre en application une politique de transport efficace ni à forcer les sociétés de chemin de fer à remplir leurs responsabilités dans le domaine du transport des grains, le paiement des frais supplémentaires, et à vrai dire la réputation du Canada en tant que fournisseur de grains sur les marchés mondiaux sont sérieusement compromis.

● (2220)

Je ne crois pas que l'on doive demander aux agriculteurs d'assumer ces frais supplémentaires. C'est pourquoi j'ai posé ma question au ministre afin de recommander ou de suggérer que le gouvernement étudie sérieusement la possibilité ou l'opportunité de compenser ces frais supplémentaires, d'une façon ou d'une autre.

La seconde partie de ma question avait trait au fait que M. Vogel avait déclaré que les agriculteurs devraient faire face à des frais supplémentaires, de l'ordre de centaines de milliers, voire de millions de dollars, en indemnités de surestaries. Au moment de cette déclaration, le 10 avril 1974, on a précisé que 15 navires attendaient dans le port de Vancouver, et que 11 autres y étaient attendus. Aujourd'hui, je constate qu'il y a 11 navires qui attendent, que 12 sont en train d'être chargés et que 6 autres sont attendus la semaine prochaine. J'aimerais savoir ce qu'il en est des

*Ajournement*

frais de chargement supplémentaires et si le gouvernement envisage la possibilité de les supporter, ou du moins de les compenser d'une certaine façon, d'autant plus qu'à cause de notre mauvais réseau de transport au Canada, nous n'avons pas assez de céréales pour satisfaire à nos engagements à l'étranger.

A l'heure actuelle, d'après la dernière lettre de M. James Richardson, on a exporté cette année environ 120 millions de boisseaux de blé de moins que l'an dernier. D'après la déclaration de M. Vogel, on a perdu, durant la grève des chemins de fer, quelque 45,000 wagons couverts, soit 90,000 boisseaux. Il a précisé qu'au 10 avril, il y avait 26,515 wagons couverts de plus, soit environ 56 millions de boisseaux, qui étaient en retard sur l'objectif minimal des chemins de fer, depuis le mois de janvier. Le nouvel objectif, qui est de 10,300 wagons par semaine ne pourra être atteint que durant le mois de mai s'il l'est jamais. Il a ensuite dit que même si les chemins de fer atteignaient leurs objectifs, le retard sur la côte Ouest ne pourra pas être rattrapé avant la fin du mois de juillet, à supposer qu'on commence immédiatement.

Le président de la Commission précise également que les producteurs iront certainement au devant de pertes de plusieurs millions de dollars à cause du manque à gagner, et aussi que la Commission a dû revenir sur certains engagements qu'elle avait pris au chapitre des ventes. De plus, ainsi que je l'ai dit précédemment, le Canada est en train de perdre rapidement sa bonne réputation de fournisseur de céréales. Cela est assurément dû au fait que le gouvernement et notre mauvais réseau de transport ne peuvent assumer leurs obligations.

Lorsqu'on étudie le trafic-marchandises au cours de l'année passée, on remarquera qu'en 1973, les chargements de wagons de grain étaient de 20 p. 100 moins élevés que l'année antérieure. Pour cette année, nous remarquons que tous les chargements de wagons sont inférieurs d'environ 3 p. 100 à ceux qu'on a enregistrés pendant la même période, l'année dernière. C'est là une situation à laquelle il faut remédier et tant qu'elle ne sera pas résolue, il me semble normal de demander au gouvernement de prendre des mesures pour régler cela et compenser les frais supplémentaires subis à cause de la défaillance du système de transport car les agriculteurs n'en sont certainement pas responsables. Je ne pense pas qu'il soit juste de demander aux agriculteurs de payer pour les erreurs commises par le gouvernement et les services de transport. Et surtout, on ne devrait pas leur demander de faire les frais de l'inaction et de l'irresponsabilité du gouvernement.

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, l'accusation d'inaction ou d'insuffisances dans le domaine des transports est étrange et n'a aucun fondement. Le gouvernement a pris des mesures fermes pour analyser et mettre au point des programmes pour le réseau de transport dans le domaine du transport des céréales; il a pris du temps pour les mettre en œuvre, mais uniquement parce que nous considérons que les producteurs et l'industrie doivent être pleinement consultés. Nous avons acheté 2,000 wagons-trémies et nous avons pris les mesures nécessaires pour en acheter 4,000 autres parce que nous savons que c'est conforme avec tout réseau de transport dont nous avons besoin.